

Vous avez entre 15 et 26 ans
Pour une formation alternée école/entreprise

**Le contrat
d'apprentissage**

L'apprentissage vous permet d'accéder à de nombreux métiers et d'acquérir une véritable qualification dans le métier choisi. Tous les niveaux de formation sont accessibles par l'apprentissage : du CAP au titre d'ingénieur.

Pour trouver une formation, pour trouver un employeur :
Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Tél : 05.62.61.77.43
Mail : ca32_msp@gers.chambagri.fr

**Devenir maître
d'apprentissage**

**Exploitants agricoles
vous souhaitez prendre
un apprenti au sein de
votre entreprise ?**

La **Chambre d'Agriculture du Gers** vous **informe** et vous **accompagne** tant en amont qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage.

Les conditions pour être maître d'apprentissage :

- justifier au minimum de 3 ans d'expérience professionnelle en relation avec le diplôme préparé par l'apprenti,
- OU
- détenir un diplôme équivalent ou supérieur à celui préparé par l'apprenti et justifier en plus d'une expérience professionnelle en relation avec le diplôme préparé par l'apprenti de 2 ans au minimum.

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Tél : 05.62.61.77.43
Mail : ca32_msp@gers.chambagri.fr